

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2021

COMPTE-RENDU

Le 26 février 2021, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni à 17h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole **SÉGALEN-HAMON**, Maire, suivant convocation du 19 février 2021. Les votes des comptes administratifs se sont déroulés sous la présidence de Monsieur **Alban LE ROUX**, 1er adjoint.

Date d'affichage de la convocation : 19 février 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 04 mars 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents et représentés : 23

Présents : Nicole **SÉGALEN-HAMON**, Alban **LE ROUX**, Jean-Baptiste **PATAULT**, Caroline **DANIEL**, Alain **DUIGOU**, Catherine **MÉVEL-BOUCHERY**, Gérald **GUÉGUEN**, Corinne **GRINCOURT**, Philippe **AUZOU**, Vanessa **LENOIR**, Yann **CASTELOOT**, Yannick **BIHAN**, Yann **HAMON**, Yannick **LABREUCHE**, Nolwenn **HERVET**, Marion **PICART**, Marion **QUÉRÉ**, François **de GOESBRIAND**, Jean-Yves **BRIANT**, Jacques **AUTRET**, Clotilde **SAUER**, Léonie **SIBIRIL**.

Avait donné procuration : Marie-Rose **VENUTI** à Yann **HAMON**

Secrétaire de séance : Caroline **DANIEL**

Assistaient également : Annie **SALIOU**, DGS et Laurence **CLÉACH**

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Sur proposition de Madame **Nicole SÉGALEN-HAMON**, Monsieur **Alban LE ROUX** est désigné président de séance pour le vote des comptes administratifs 2020.

Madame **Nicole SÉGALEN-HAMON** ouvre la séance et dit :

« Avant de commencer la présentation du budget, je souhaite tout d'abord remercier très sincèrement les professionnels de la mairie et je pense tout particulièrement à Laurence et Madame SALIOU qui n'ont pas compté leurs heures pour nous accompagner dans l'élaboration de ce budget. Merci Laurence, merci Madame SALIOU.

Dans la vie d'une collectivité locale comme la nôtre, l'adoption du budget représente toujours un acte fondateur. Le budget que je vous présente est le premier de notre mandature qui comme vous le savez s'est construit dans un contexte hélas encore de pandémie ce qui n'a pas facilité la tâche.

Aujourd'hui, il s'agit de poser les bases, de fixer les projets de l'année en cours. Il s'agit aussi de prendre ou de confirmer des engagements pour l'avenir, celui de notre ville et de ses habitants.

Nous arrivons aujourd'hui au terme de cette session consacrée au Budget primitif au cours de laquelle nous avons travaillé et débattu en commissions, de l'ensemble des éléments budgétaires qui constituent le cadre de l'action que nous conduirons en 2021, mais aussi au-delà puisque nous travaillons à une véritable prospective pluriannuelle.

L'élaboration du budget doit répondre aux règles définies par le code général des collectivités territoriales. Ces règles se divisent en trois étapes : Le vote du compte administratif et du compte de gestion 2020, du budget primitif principal 2021 et si nécessaire de décisions modificatives. »

La présentation du budget va vous être maintenant faite par Alain DUIGOU adjoint en charge des finances. »

Monsieur **Alain DUIGOU** rappelle que la réflexion autour du budget 2021 a été réalisée en trois étapes :

- I. Tout d'abord une analyse financière réalisée par la Direction des Finances qui a mené à ces principaux constats :

Des atouts :

- Des produits réels de fonctionnement en hausse
- Un autofinancement brut en hausse nettement supérieur à la moyenne
- Une politique d'équipement dynamique

Un point de vigilance :

- un endettement très élevé avec un montant de 2 000 €/habitant quand la moyenne départementale est de 700 €.

- II. Ensuite les différentes commissions ont été réunies pour recueillir toutes les demandes sur toutes les thématiques : travaux d'aménagement, accueil enfance jeunesse, culture ...
- III. Enfin une analyse financière rétrospective a été menée pour élaborer une enveloppe d'investissement cohérente par rapport aux contraintes financières de la commune et aux attentes fortes de notre nouvelle équipe et des carantécois.

Après ce premier exercice budgétaire, un travail sur un plan pluriannuel d'investissement et une prospective financière sur la durée du mandat sont programmés.

Dans un premier temps, il sera procédé à la présentation du compte administratif 2020, puis un point sera fait sur le tableau des emprunts, puis sur le budget primitif 2021.

1. Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Budget Principal 2020 :

Monsieur **Alain DUIGOU** invite le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2020, examiné en commission des finances les 02 et 16 février 2021, arrêté ainsi qu'il suit :

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **3 288 884,36 €**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **4 814 516,32 €**
- L'exercice se solde par un excédent de fonctionnement de **1 525 631,96 €**

- Les dépenses d'investissement se sont élevées à **2 837 884,16 €**
- Les recettes d'investissement se sont élevées à **2 307 255,16 €**
- La section d'investissement présente un déficit de **530 629,00 €**

- Le montant des reports en dépenses d'investissement s'élève à **1 118 100,00 €**
- Le montant des reports en recettes d'investissement s'élève à **634 000 €**

Madame la Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Sur proposition de Monsieur **Alban LE ROUX**, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- approuve le Compte Administratif 2020
- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **1 525 631,96 €** pour :
 - **1 130 000 €** au financement de la section d'investissement
 - **395 631,96 €** en report à nouveau en section de fonctionnement
- approuve le Compte de Gestion de Monsieur Le Receveur Municipal.

2. Vote du Budget Primitif Principal 2021 :

Monsieur **Alain DUIGOU** rappelle que le budget primitif 2021 proposé au Conseil municipal a été établi sur les bases suivantes :

- Un maintien des taux des taxes dans l'attente des informations de la DDFIP sur les bases fiscales 2021,
- La réalisation d'un emprunt de 450 000 €. Sur ce point, Monsieur **Alain DUIGOU** présente le tableau de la dette sur la période 2003-2020. Il affiche les montants des programmes d'emprunts réalisés sur les 3 derniers mandats :
 - ✓ 2003-2008 : 3 895 000 €
 - ✓ 2009-2014 : 4 694 000 €
 - ✓ 2014-2020 : 2 530 000 €

Il fait remarquer une nette diminution sur le dernier mandat des programmes d'emprunt, mais souligne que les annuités restent élevées avec un montant maximum de 836 222 € atteint cette année en 2021.

Il présente l'évolution de la capacité de désendettement qui s'améliore néanmoins d'année en année, grâce à un niveau de prélèvement croissant. Elle passe ainsi de 10,33 années en 2014 à 5,95 en 2021.

Compte-tenu de ces éléments et du profil d'extinction de la dette sur les années à venir, il indique que conformément aux propositions faites en commissions des Finances, le budget 2021 est établi avec un emprunt de 490 000 €, dont 40 000 € provenant du report d'emprunt complémentaire inscrit pour la MAM fin 2020. Il rappelle que pour les années à venir, une prospective est prévue en 2021. Elle permettra de fixer le niveau d'emprunt du mandat.

- Un engagement important des investissements sur la voirie et l'effacement des réseaux,
- Un prélèvement équivalent à celui de l'an dernier 1 130 000 € malgré le transfert de la taxe sur l'électricité au SDEF d'un montant de 125 000 €.

Pour les dépenses d'investissement, les reports 2020 sur 2021 sont importants 1 118 000 €. Par ailleurs, le budget primitif affiche un programme ambitieux pour des nouveaux projets :

- 497 000 € TTC pour l'aménagement du bourg et l'effacement des réseaux rue de Lolory, rue Duquesne et rue de Rhu Bian,

- 360 000 € TTC pour le bureau d'informations touristiques dont 66 000 € pour les aménagements intérieurs intégralement pris en charge par Morlaix Communauté,
- 360 000 € TTC pour l'aménagement de l'étage du Forum pour une salle multifonctions, financés à hauteur de 75 000 € par le DSIL.

Monsieur **Alain DUIGOU** présente le projet de budget primitif 2021 examiné en commission des finances les 02 et 16 février 2021 :

- en section de fonctionnement le budget s'équilibre à **4 645 400 €**
- en section d'investissement le budget s'équilibre à **4 143 500 €**

Avant de passer au vote, Madame **Nicole SÉGALEN-HAMON** donne la parole à Monsieur François de GOESBRIAND.

Monsieur **François de GOESBRIAND** dit :

« Nous ne voterons pas ce budget 2021 car c'est un budget qui manque d'ambition, qui n'a aucune vision sur le long terme et qui n'est pas sincère.

Ce manque d'ambition se traduit par un programme de travaux minimaliste, compte non tenu des reports, de seulement 1 366 000 € incluant le BIT (financé par Morlaix communauté) alors même que l'auto financement généré par la section de fonctionnement pourrait permettre un programme plus important tout en maintenant un niveau d'emprunt acceptable, sachant que les annuités de remboursement de la dette seront en nette diminution dans les années à venir.

Il se traduit encore sur le Kelenn. Lors de la dernière commission de finances vous avez souligné une fois de plus que le Kelenn est, je cite, le projet majeur de la mandature. Or nous constatons aujourd'hui que non seulement il n'y a eu qu'une seule réunion sur le sujet en juillet 2020 mais que la ligne de crédit ouverte cette année est de seulement 20 000€, pour réaliser une étude avec la SAFI ! Ce vaisseau fantôme se dégrade et le tillac en tôles blanches dont vous venez de l'affubler pour vous couvrir juridiquement contre toute tentative d'intrusion sera probablement tagué d'ici peu ce qui participera à son enlaidissement. Pourquoi une telle frilosité sur l'aménagement du Kelenn ? Nous nous posons la question : n'êtes-vous pas en train d'enterrer ce projet ?

Si non, donnez aux carantécois des assurances sur la pérennité de ce site au travers d'une programmation.

Votre acharnement depuis le 15 mars 2020 à justifier votre choix d'intégration du BIT (bureau d'information touristique) dans le musée a non seulement fait perdre un an de travaux mais augmenté le coût de ceux-ci tout en diminuant sa surface. Vous vous glorifiez de la participation financière de Morlaix communauté au BIT. Heureusement que les carantécois n'en supportent pas la charge entière s'agissant d'une compétence de Morlaix communauté. En revanche, vous hypothéquez au minimum 30 m² (atelier bureau) sur le projet initial. 30 m² que vous comptez gagner... un de ces jours ! sur la salle Ile aux dames. Pourquoi cacher cette amputation et son coût aux carantécois ? Cela manque de sincérité.

Parallèlement, vous n'avez toujours pas prévu ce que deviendra l'ancien musée ni l'OT (office de tourisme) actuel ni ce que vous allez faire du « grenier » isolé et chauffé pour 360 000€ à l'étage du forum. Manque de vision ! Là encore les carantécois sont en droit d'attendre vos décisions. A moins que vous souhaitiez les associer à une réflexion participative dont vous venez de montrer à travers le changement de logo communal comment vous entendez ce terme ! Encore faudrait-il pour participer que la mairie, pardon Ty Ker, ne soit pas fermée au public le jeudi après-midi et le samedi matin.

Concernant le mur du port pas un mot, pas un euro de prévu. Il est vrai que Morlaix communauté qui en a la compétence au travers de GEMAPI doit se faire tirer l'oreille pour participer à sa reconstruction, encore faudrait-il que vous portiez cette préoccupation à sa connaissance ce qui, au vu des différentes commissions, ne semble pas le cas. Quelle vision pouvez-vous donner aux carantécois sur ce secteur ?

En fait, votre budget est muet sur les enjeux majeurs et prolixes sur les futilités. Voilà pourquoi au nom des carantécois nous ne pouvons le cautionner. »

Madame **Nicole SÉGALEN-HAMON** répond qu'il n'est pas fondé d'affirmer que le budget n'est pas sincère, que le choix de ce vocabulaire n'est pas approprié. En effet, il y a eu beaucoup d'échanges pour construire ce budget. Elle précise que l'opposition n'y prend pas part lors des réunions de commissions.

Elle rappelle que son équipe arrive après 20 ans de mandat de l'équipe précédente et s'étonne que l'opposition veuille que soit réalisé en six mois de temps, dans une période de crise sanitaire, ce qu'ils n'ont pas fait en 20 ans.

Concernant la concertation, elle regrette de ne pouvoir réunir les carantécois compte tenu des protocoles sanitaires.

Au sujet du Bureau d'Information Touristique, installé dans le Forum à côté du musée, elle souligne l'intérêt de ce choix qui permettra des économies de fonctionnement.

Au sujet du logo, elle souligne qu'une élue de l'opposition est associée au groupe de travail et qu'il n'y a pas eu d'opposition sur le choix fait et la façon de procéder.

Concernant la fermeture de la mairie au public le jeudi après-midi, elle confirme qu'il s'agit d'un choix, d'une volonté, l'objectif étant de dégager des temps pour un travail élus-techniciens. Elle fait part de son souci de la qualité de vie au travail et sait que cette nouvelle organisation y contribuera. Elle regrette que l'ancienne municipalité n'ait pas accordé de temps de travail commun aux agents qui devaient se réunir sur le temps de midi.

Pour les samedis matins, la mairie est fermée depuis la mise en place du plan vigipirate renforcé pour éviter qu'une personne seule travaille en mairie. Ce plan n'est pas levé. Une permanence en télétravail est assurée. Concernant le télétravail, qui est la règle, il n'est pas possible aujourd'hui d'y recourir davantage car l'installation informatique actuelle n'est pas adaptée. La maire s'étonne que l'opposition ne comprenne pas cette organisation qui assure à minima la sécurité sanitaire des agents dans le respect.

Au sujet de la protection de la salle du Kelenn, c'est la gendarmerie qui a mis en alerte sur la nécessité de mettre en place une protection pour prévenir tout accident. Le coût est seulement de 5 000 €. Elle rappelle qu'il y a une époque où des travaux de 150 000 € étaient envisagés pour préserver la salle. A noté que l'installation a été validée par l'ABF et que les panneaux pourront trouver ensuite un autre usage.

Pour le Kelenn, la place donnée à la salle dans l'étude de programmation réalisée en 2019-2020 est très insuffisante. Il faut prendre le temps d'une programmation pour une salle multi-activités. Dès que possible, on réunira les carantécois à ce sujet.

Monsieur **Alain DUIGOU** s'étonne que la sincérité du budget soit mise en cause. Il pense que ce budget ne manque pas d'ambition et rappelle que l'étage du Forum par exemple, n'était pas prévu sous le précédent mandat. Il souligne que la dette par habitant est 3 fois supérieure à Carantec à la moyenne des autres communes et considère qu'il est plus prudent de faire un plan pluriannuel avant d'engager des programmes.

Madame **Nicole SÉGALEN-HAMON** souligne l'ambition affichée sur le programme de voirie et sur les effacements des réseaux qui jusque-là n'étaient pas traités. Elle fait remarquer le travail réalisé par son équipe pour obtenir des aides financières ce qui permet de réaliser des programmes d'investissement en conservant un équilibre financier. Elle ajoute que cela permet également de préparer l'arrivée de la fibre.

Monsieur **Jacques AUTRET** souligne en ce qui concerne l'endettement qu'il convient de regarder les investissements réalisés les années passées. Il fait remarquer qu'il convient de comparer ce qui est comparable. Concernant la dette par habitant, on ne peut pas comparer les communes du centre Finistère et les communes littorales avec résidences secondaires. Sur certaines années, la capacité de désendettement était importante mais il faut considérer que les investissements réalisés contribuent à la vie carantécoise. Il convient de ne pas l'oublier. En 2020, 6 ans de capacité de désendettement est un chiffre très acceptable.

Concernant l'évolution des annuités, il faut également regarder l'évolution de la capacité d'autofinancement. On est à 1 500 000 €. Il y a 10 ans, c'était seulement la moitié.

Monsieur **Philippe AUZOU** fait remarquer que cet accroissement de l'autofinancement a été en partie obtenu grâce à 2 augmentations des taux des taxes locales en 2011 et 2015, qui ont eu pour conséquence une aggravation à chaque fois de la pression fiscale d'un montant de près de 200 000 € pour les carantecoïses.

Madame **Nicole SÉGALEN-HAMON** rappelle en 2015 les observations du receveur municipal qui tirait le signal d'alarme par rapport au très et trop fort endettement.

Nous n'avons pas l'ambition de l'endettement. Nous ne sommes pas frileux mais prudent.

Monsieur **François de GOESBRIAND** indique qu'aujourd'hui on regarde vers l'avenir. Que prévoyez-vous au Kelenn ? au Port ? C'est de la programmation. On doit être capable de le faire.

Madame **Nicole SÉGALEN-HAMON** rappelle qu'élus le 15 mars, l'installation n'a eu lieu que le 23 mai mais avec un recours dont le résultat n'a été connu officiellement qu'en octobre 2020.

Monsieur **François de GOESBRIAND** fait remarquer que c'est pourtant sur ce temps-là qu'un travail a été fait sur le Bureau d'Information Touristique.

Madame **Nicole SÉGALEN-HAMON** souligne l'importance de ce transfert de l'office de tourisme dans le forum, notamment pour le personnel de l'office de tourisme, très à l'étroit dans ses locaux actuels avec des conditions de travail devenant inappropriées.

Monsieur **François de GOESBRIAND** répond qu'une autre solution était trouvée, le Bureau d'Information Touristique trouvait sa place dans l'ancien musée dans un espace plus grand et cela n'obérait pas le musée.

Madame **Clotilde SAUER** fait remarquer que le transfert du Bureau d'Information Touristique de Carantec n'avait pas été réalisé jusque-là car il était le dernier dans la programmation de Morlaix Communauté qui avait ainsi fixé ses priorités.

Madame **Nicole SÉGALEN-HAMON** dit qu'il est possible de se battre pour faire aboutir les projets.

Madame **Clotilde SAUER** dit que ces combats avaient bien été menés et que Carantec était bien programmé en 2022.

Madame **Nicole SÉGALEN-HAMON** maintient sa position et redit que l'ancienne équipe ne s'était pas battue pour que la rénovation de l'Office de Tourisme soit une priorité intercommunale.

Madame **Nicole SÉGALEN-HAMON** propose de clore les débats, personne ne demandant plus la parole.

A l'issue d'un large débat, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 voix contre, le Conseil Municipal approuve le budget primitif principal 2021 ainsi qu'il suit :

- en section de fonctionnement le budget s'équilibre à 4 645 400 €
- en section d'investissement le budget s'équilibre à 4 143 500 €

3. Fiscalité 2021 – Vote des taux :

Monsieur **Alain DUIGOU** rappelle, comme indiqué en commission des Finances, que par un courrier du 24 décembre 2020, la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) a invité les maires à attendre la réception de l'état 1259 de notification des bases prévisionnelles 2021, au plus tard à la mi-mars, pour voter les taux de la fiscalité directe locale en pleine connaissance des bases actualisées. Il précise que la délibération relative à la fiscalité directe locale sera soumise au conseil municipal de mars. Dans le projet de budget primitif, le produit attendu 2021 est égal au produit de 2020.

4. Vote du Compte Administratif 2020 du budget Mouillages :

Monsieur **Philippe AUZOU** présente le compte administratif 2020 du budget mouillages.

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **118 409,07 €**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **115 914,08 €**
- La section de fonctionnement présente un déficit de **2 494,99 €**

- Les dépenses d'investissement se sont élevées à **24 314,10 €**
- Les recettes d'investissement se sont élevées à **56 786,89 €**
- La section d'investissement présente un excédent de **32 472,79 €**

Monsieur **Philippe AUZOU** explique le déficit de fonctionnement de 2 494,99 € qui s'explique par un nombre de mouillages inoccupés, notamment au Clouët-Roch Glaz. Des solutions sont à rechercher pour rendre cette zone plus attractive ou il conviendra de supprimer certains corps-morts pour obtenir une diminution de la redevance payée à l'État.

En section d'investissement, le report permet d'envisager des travaux en 2021.

Madame la Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Sur proposition de Monsieur **Alban LE ROUX**, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- approuve le Compte Administratif 2020
- décide d'affecter le déficit de fonctionnement de **2 494,99 €** en report à nouveau en section de fonctionnement
- approuve le Compte de Gestion de Monsieur Le Receveur Municipal.

5. Vote du budget primitif mouillages 2021 :

Monsieur **Philippe AUZOU** présente le projet de Budget Primitif mouillages examiné en commission des Finances le 16 février. Il souligne qu'un effort est fait pour limiter les travaux de maintenance 2021. Certaines interventions seront à prévoir en régie par les services techniques. Des solutions seront recherchées pour un meilleur taux de remplissage et pour retrouver l'équilibre en concertation avec le conseil des mouillages.

En section d'investissement, les crédits ouverts permettront l'acquisition de racks à prames pour un montant de 11 500 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif mouillages 2021 ainsi qu'il suit :

- En section de fonctionnement le budget s'équilibre à **115 000 €**
- En section d'investissement le budget s'équilibre à **57 472,79 €**

6. Renouvellement de la ligne de trésorerie :

Monsieur **Alain DUIGOU** rappelle que chaque année, la commune souscrit une ligne de trésorerie, afin de faire face aux besoins de trésorerie du budget général. Trois banques ont été consultées et ont fait des offres. La meilleure offre est celle du crédit agricole.

Sur proposition de Monsieur Alain DUIGOU, vu l'avis favorable de la commission des Finances du 16 février 2021, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer le contrat 2021 avec le Crédit Agricole pour un montant de 600 000 € aux conditions fixées ci-dessous :

Montant	600 000 €
Durée	12 mois
Taux variable Euribor 3 mois moyenné	- 0,547 %
Marge	0,80 %
Sous-total Taux variable	0,25 %
commission engagement	0,10 %
<i>soit en €</i>	<i>600,00 €</i>
frais dossier	Néant

7. Mise à disposition du personnel communal pour le CCAS :

Sur proposition de **Madame la Maire**, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention entre la commune et le CCAS pour la mise à disposition d'un agent à mi-temps. Cette convention fixera les conditions de refacturation du coût de ce poste au CCAS créé en janvier 2021. Le coût annuel pour le CCAS sera calculé chaque année au coût réel. Il est en 2021 de l'ordre de 20 000 €.

8. Acquisition flotte 2021 de l'École de Voile : Présentation du programme et plan de financement :

Monsieur **Philippe AUZOU** rappelle que par une délibération du 17 décembre 2020, un accord a été donné pour financer la flotte de l'école de voile. Le montant restant à la charge de la commune est fixé à 18 000 €.

Pour 2021, le programme d'acquisition et le plan de financement proposés sont arrêtés à 44 849,59 € HT – 53 819,50 € TTC, ainsi qu'il suit :

ACQUISITIONS	Prix unitaire HT	Quantité	Prix total HT
Catamaran Catsy	3 507,08	3	10 521,24
Catamaran Magnum 21	7 500,00	1	7 500,00
Stand Up Paddle Sroka	509,82	2	1 019,64
SUP Wingpack 1900 Takuma 5 m ²	2 083,42	1	2 083,42
SUP Wingpack 1600 Takuma 4 m ²	1 963,27	1	1 963,27
Windsurf beach monofilm	1 358,62	4	5 434,50
Wind Sup Sroka fusion	469,22	6	2 815,34
Windsurf voile irig XS	238,58	3	715,75
Windsurf voile irig S	250,25	3	750,75
Kayak Malibu	516,44	6	3 098,63
Moteur Sécu 3,90	1 573,52	2	3 147,05
Moteur Suzuki 15 CV	2 900,00	2	5 800,00
		Total ...	44 849,59 €

PLAN DE FINANCEMENT	Montant
Participation Commune	18 000
Subvention département	8 000
Cessions réalisées en 2020	4 580
Participation Carantec Nautisme	14 269,59 €
	Total ... 44 849,59 €

Sur proposition de Monsieur **Philippe AUZOU**, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide le programme d'acquisition,
- approuve le plan de financement,
- autorise Madame la Maire à solliciter les subventions.

9. Demande de subvention auprès de la CAF pour l'acquisition d'un minibus au service Jeunesse :

Sur proposition de Monsieur **Yann HAMON**, vu l'avis favorable de la commission des Finances du 16 février, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à solliciter une subvention auprès de la CAF du Finistère pour l'acquisition d'un minibus pour le service Jeunesse. Le projet d'achat du minibus est estimé à 22 000 € TTC. La subvention de la CAF est plafonnée à 16 000€ soit 80% d'un montant hors taxe de 20 000 €.

10. DSIL 2021 : rénovation thermique école maternelle :

Après avis favorable de la commission des Finances du 16 février 2021, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour solliciter la DSIL 2021 sur le projet de rénovation thermique de l'école maternelle les Cormorans, dont le cout est estimé à 91 000 € HT. En fonction des accords de subventions, les crédits pourraient être ouverts en 2021.

11. Adhésion à l'Etablissement Public Administratif d'appui à l'ingénierie Locale « Finistère Ingénierie Assistance » :

Madame **Nicole SÉGALEN-HAMON** rappelle que la commission Aménagement et Littoral du 14 janvier 2021 a donné un avis favorable à la proposition d'adhésion à « Finistère Ingénierie Assistance ». Cet organisme dépend du Département du Finistère et propose aux communes une assistance à maitrise d'ouvrage ou un accompagnement sous forme de maitrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve les statuts de l'Etablissement Public,
- adhère à cet établissement public,
- approuve le versement d'une cotisation annuelle de l'ordre de 0,50 € par habitant DGF (4 407 en 2020), ce qui représenterait une cotisation de l'ordre de 2 200 €, et à inscrire cette dépense au budget,
- désigne Monsieur Jean Baptiste PATAULT en cas d'absence de Madame la Maire, à l'Assemblée générale de Finistère Ingénierie Assistance,
- autorise Madame la Maire à signer toutes pièces relatives à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec cet établissement.

12. convention avec Morlaix Communauté concernant la constitution d'un groupement de commande relatif à la création ou à la refonte de sites internet :

Monsieur **Alban LE ROUX** propose au Conseil Municipal la signature d'une convention avec Morlaix Communauté permettant à la commune de Carantec de participer au groupement de commande pour la création ou la refonte du site internet. Il souligne l'intérêt pour Carantec de revoir son site Internet, ce qui serait envisageable en 2022.

Le groupement de commande permet la fourniture et les prestations associées à la création ou refonte de sites internet. Il mutualisera les besoins de l'agglomération et des communes adhérentes au

groupement, dans le but d'optimiser les ressources techniques, humaines et les coûts, tout en préservant l'autonomie de chaque membre qui peut décider de commander ou non les fournitures et services associés à la création ou refonte de sites internet.

Sur proposition de Monsieur **Alban LE ROUX**, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- autorise Madame la Maire à signer la convention d'adhésion au groupement de commande pour la création ou la refonte de sites internet
- désigne Alban LE ROUX titulaire et Corinne GRINCOURT suppléante pour siéger à la CAO (commission d'appel d'offre) mixte du groupement

13. Rétrocession de la rue Parc Coz et de l'impasse des Caravelles :

Sur proposition de Monsieur **Jean Baptiste PATAULT**, les travaux de voirie de la rue de Parc Coz étant achevés, en complément à la délibération du 26 mars 2015 portant sur la convention de rétrocession de la voirie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- dit que les conditions de transfert de la voirie sont respectées,
- accepte la rétrocession de la voirie et son transfert dans le domaine public communal,
- autoriser Madame la Maire à signer l'acte notarié.

14. Délibération complémentaire à la régularisation de l'alignement de la rue Jean Bart:

Monsieur **Jean Baptiste PATAULT** expose :

Dans le cadre du bornage réalisé par Area géomètre expert, sur la propriété de Madame de Fontaines Maillard de la Gournerie au 38 bis rue Jean Bart, une différence entre l'application cadastrale et l'alignement a été constatée et a conduit le conseil municipal du 22 octobre à :

- accepter la régularisation de l'alignement en cédant une bande de terrain de 14m², conformément au plan de bornage réalisé par AREA,
- dire que le prix de vente est celui fixé par France Domaines, c'est-à-dire 12€/m²,
- dire que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des pétitionnaires,
- autoriser Madame la Maire à signer l'acte notarié qui sera établi chez Maître Urien, notaire à Carantec.

En complément de cette délibération, afin de permettre la cession de cette bande de terrain, le Conseil Municipal est invité à approuver son déclassement.

Sur proposition de Monsieur **Jean Baptiste PATAULT**, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le déclassement de la bande de terrain.

15. Mise en place des groupes de travail :

Monsieur **Alban LE ROUX** rappelle que le règlement intérieur du Conseil Municipal, validé par une délibération en date du 17 décembre 2020, prévoit : « L'initiative de la mise en place des groupes de

travail incombe au conseil municipal. Ils sont soumis aux règles librement instituées par le conseil municipal. Ils peuvent représenter des commissions municipales élargies associant élus, techniciens, habitants de la commune. Les groupes de travail n'ont pas de pouvoir de décision, ils donnent des avis. »

Sur proposition de Monsieur **Alban LE ROUX**, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les 15 groupes de travail proposés. Chacun est composé de 10 élus maximum et de techniciens.

Groupes de travail
Labels qualité/espaces verts
Jardin du Verger
Callot
Ordures Ménagères
Communication, Bulletin
Sécurité et Signalisation routière
Travaux de voirie
Schéma de déplacement
Plan de Sauvegarde (PSC)
Devenir des bâtiments
Aide aux personnes isolées/vulnérables
Conseil Municipal des Jeunes
Camping-Car
Bus estival
Jumelage
Marché de plein air

La composition des groupes de travail sera transmise aux élus. Le premier groupe de travail à se réunir sera le groupe voirie le vendredi 19 mars à 10h00 concernant le projet de la rue de Lolory. Pour les autres groupes de travail, Monsieur Alban LE ROUX informe qu'il se chargera d'en assurer la coordination.

16. Mise à jour des horaires de l'éclairage public :

Monsieur **Alban LE ROUX** invite le Conseil Municipal à débattre et à décider des horaires de l'éclairage public. Il précise qu'une délibération n'était pas indispensable mais que son souhait était de soumettre cette question au Conseil Municipal.

Il présente le tableau des horaires proposés :

Hiver : du 01 septembre au 15 juin

- **En semaine** : Du dimanche soir au vendredi matin
 - **Matin début de l'éclairage**
 - **Bourg** : 6h30
 - **Périurbain / Campagne** : 6h30
 - **Soir fin de l'éclairage**
 - **Bourg** : 1h
 - **Périurbain / Campagne** : 22h30

- **Le Week-end** : vendredi soir à dimanche matin
 - **Matin début de l'éclairage**
 - **Bourg** : 7h
 - **Périurbain / Campagne** : 7h
 - **Soir fin de l'éclairage**
 - **Bourg** : Toute la nuit
 - **Périurbain / Campagne** : 1h

Eté : du 15 juin au 01 septembre

- **En semaine** : Du dimanche soir au vendredi matin
 - **Matin début de l'éclairage**
 - **Bourg** : 6h30 (réglage sur l'horloge astronomique)
 - **Périurbain / Campagne** : 6h30 (réglage sur l'horloge astronomique)
 - **Soir fin de l'éclairage**
 - **Bourg** : Toute la nuit
 - **Périurbain / Campagne** : 1h

- **Le Week-end** : vendredi soir à dimanche matin
 - **Matin début de l'éclairage**
 - **Bourg** 7h
 - **Périurbain / Campagne** 7h
 - **Soir fin de l'éclairage**
 - **Bourg** : Toute la nuit
 - **Périurbain / Campagne** : Toute la nuit

Suite aux dispositions réglementaires en vigueur, (arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses) l'éclairage de l'église et de la chapelle de Callot sera éteint à 1h.

Il souligne que la modification des horaires de l'éclairage peut générer une économie de l'ordre de 7 800 € par an, ce qui n'est pas négligeable et permet de contribuer au renouvellement des lampes.

Il détaille les horaires proposés en fonction des saisons et précise concernant l'église et le clocher de Callot l'intention de couper l'éclairage à 1h00 du matin.

Madame **Nicole SÉGALEN-HAMON** souligne que ces adaptations vont dans le sens de l'application de la loi.

Madame **Léonie SIBIRIL** s'interroge sur l'intérêt de supprimer l'éclairage du clocher de Callot au vu de la faible économie probablement générée.

Monsieur **François de GOESBRIAND** estime cette économie à 20% du coût de la facture d'électricité de la chapelle. Elle est de 1 066 €/an l'économie serait donc de 213 €/an. Compte tenu de ce faible montant, il souhaite le maintien de cet éclairage et fait savoir que l'opposition votera contre.

Monsieur **Jacques AUTRET** ajoute que le clocher de Callot est un marqueur de Carantec. Pour cette raison, il faudrait conserver son éclairage.

A l'issue des discussions, sur proposition de Monsieur **Alban LE ROUX**, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 voix contre, le Conseil Municipal donne son accord sur les horaires de l'éclairage public proposés.

17. Participation financière du Tennis Club des 2 Baies :

Vu l'avis favorable de la commission Jeunesse et Sport et de la commission des Finances, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la prise en charge des travaux de remise en état de la surface des courts de tennis pour un montant de 8 916 € HT - 10 700 € TTC et donne son accord pour encaisser la participation du tennis club à hauteur de 50% du coût HT soit 4 458,33 €.

18. Aménagement intérieur Bureau d'Information Touristique :

Vu la demande de Morlaix Communauté, Madame **Nicole SÉGALEN-HAMON** propose au Conseil Municipal de donner son accord pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement intérieur du Bureau d'information Touristique dans le Forum. Le coût estimé de l'opération est de 55 000 € HT, dont 4 650 € HT d'honoraires.

La totalité des coûts engagés, maîtrise d'œuvre et travaux seront intégralement remboursés par Morlaix Communauté sous forme de dotation d'investissement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour :

- Assurer la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement intérieur du Bureau d'Information Touristique,
- Autoriser Madame la Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet SABA,
- Dire que les crédits sont ouverts au BP 2021, en dépenses et en recettes.

19. Participation 2021 aux travaux de pluviales dans la rue de Lolory :

Monsieur **Jean Baptiste PATAULT** informe que le coût des travaux sur le réseau des eaux pluviales dans la rue de Lolory est arrêté à 85 000 € HT. Ces travaux sont réalisés par Morlaix Communauté qui a la compétence, moyennant une participation de la commune de 50% soit 42 500 € HT. Les travaux se dérouleront en mars-avril et seront suivis des effacements de réseaux en mai-juin. Les travaux de VRD sont programmés en octobre. Pour l'intervention sur le réseau Orange, les dates sont encore inconnues.

Sur proposition de Monsieur **Jean Baptiste PATAULT**, après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal donne son accord sur le coût des travaux et le montant de la participation de la commune de Carantec.

20. Motion de soutien au collectif associations-syndicats des secteurs sociaux et médico-sociaux :

Avant de demander au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de motion, Madame **Nicole SÉGALEN-HAMON** dit :

« Le Conseil Municipal ne deviendra pas une instance relais pour toutes sortes de motion.
Le passage en Conseil Municipal de la motion de soutien aux collectifs associations-syndicats des secteurs sociaux et médico-sociaux revêt un caractère exceptionnel dans une situation jamais vécue et sans commune mesure.

Si le soutien à HOP et à la Brittany était très local cette nouvelle motion bien que nationale, régionale, départementale, concerne des associations locales et surtout des professionnels du territoire qui assurent une mission de service public auprès des personnes fragiles et vulnérables (enfants, personnes en situation de handicap, personnes âgées isolées...)

Les conditions de travail de ces professionnels (Ile) s sont dans cette période particulière dégradées et la reconnaissance de leur mission insuffisante.

Beaucoup sont en charge de l'aide et du soutien à domicile. Il est de plus en plus difficile de recruter ou de maintenir les personnes sur leur poste en raison des conditions de travail et du revenu faible Or! Plus de construction d'Ephad ! Nous serons tous concernés à plus ou moins brève échéance! Si! Si! Pendant des mois nous avons tapé sur des casseroles, fait du bruit pour soutenir les professionnels des secteurs médicaux et les personnes qui ont continué à prendre en charge les personnes vulnérables ! Est-ce suffisant! Je ne crois pas.

Ecrire dans l'édito du premier bulletin combien nous sommes reconnaissants, est-ce suffisant? , je ne crois pas.

Passer cette motion c'est continuer à dire qu'on les soutient et que l'on veut que le Ségur de la santé, qui va dans le bon sens, s'accélère. C'est maintenant que ces professionnels en ont besoin ! Et évidemment que les usagers en tireront tous les bénéfices. »

A la suite de cette intervention, Madame La Maire propose de passer au vote de la motion.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la motion suivante :

« L'engagement des professionnels du secteur social et médico-social est unanimement reconnu dans la crise sanitaire que nous traversons. Ils sont mobilisés et s'adaptent, parfois au risque de leur propre santé, pour assurer la protection et l'accompagnement des plus fragiles. La crise sanitaire met en avant l'ensemble de ces professionnels, qui par leur engagement font vivre au quotidien la solidarité sur nos territoires.

Cependant, la reconnaissance de ces professionnels ne peut se limiter à de simples mots. Dans cette logique, le Ségur de la santé a revalorisé les salaires des professionnels du secteur public tout comme ceux des EHPAD. Ces dispositions vont dans le bon sens et sont légitimes mais, à ce jour, les professionnels des secteurs sociaux (protection de l'enfance, foyers de jeunes travailleurs, petite enfance,...) et médicosociaux (handicap, services à domicile,...) sont les grands oubliés de cette reconnaissance nationale.

Ainsi, par exemple, la différence de salaire net d'un aide-soignant à temps plein est désormais d'au moins 300 € par mois entre le secteur public et celui de l'intervention à domicile. Cette inégalité est injustifiable pour des professionnels qui exercent le même métier, y compris chez un même employeur. Il est à noter que les salariés des services administratifs ne sont pas pris en compte dans le financement de certaines structures et ont été exclus de la « prime COVID ». Les impacts de cette situation se traduisent déjà au sein des associations où les recrutements sont de plus en plus difficiles. Leur capacité à assurer leur mission d'intérêt général est ainsi directement remise en cause.

Ces inégalités de traitement traduisent un manque de reconnaissance des secteurs sociaux et médicosociaux et compromettent les actions aux côtés des personnes les plus vulnérables. Aussi, notre collectivité soutient la démarche initiée par le collectif qui regroupe 26 organisations - à but non lucratif - de l'Économie Sociale et Solidaire en Bretagne et les organisations syndicales CFDT Santé-Sociaux du Finistère, CGT, et SUD.

En effet, au-delà des enjeux partisans, nous attendons un engagement fort de l'État, des collectivités territoriales et de l'ensemble des élus pour qu'une réponse durable, juste et coordonnée soit apportée.

La réelle reconnaissance des secteurs sociaux et médico-sociaux passera par une politique sociale et budgétaire qui assure à ces différentes structures, y compris à leurs services administratifs, les ressources nécessaires à l'accompagnement des personnes les plus fragiles et une revalorisation cohérente des salaires. »

AFFAIRES DIVERSES :

Monsieur **François de GOESBRIAND** rappelle que lors du Conseil Municipal du 26 novembre, le 1^{er} adjoint avait annoncé des réponses concernant le devenir du SIVOM. Il demande où en est-on ?

Madame **Nicole SÉGALEN-HAMON** confirme en effet l'annonce faite de quitter le SIVOM et indique avoir rencontré les maires des communes concernées à ce sujet. Elle fait part des difficultés rencontrées pour évoquer cette question au dernier conseil municipal, le sujet étant sensible s'agissant de questions de personnel, d'organisation et de fonctionnement. Elle répond que 2021 est une année de transition et qu'il est normal que des questions de personnel soient à régler. L'organisation se fait progressivement.

Monsieur **Alban LE ROUX** ajoute qu'il est possible aujourd'hui d'officialiser ce souhait de départ car le personnel est informé. L'année 2021 permettra de construire ensemble les conditions de sortie.

Monsieur **Jean-Yves BRIANT** interroge Madame La Maire concernant le bras de fer qui oppose la commune à Orange alors que la question de l'installation d'une antenne n'a pas fait de débat. Il fait part des soucis de coupures intempestives rencontrés par les professionnels, notamment les agriculteurs. Il souligne l'importance d'un réseau fiable et considère qu'il faut accompagner les opérateurs pour le fiabiliser.

Monsieur **Alban LE ROUX** répond que les élus ont été les premiers surpris car Orange n'a pas contacté la commune pour faire part de difficultés ou de projets d'implantation. Aucune étude de besoins n'a été faite. La question est arrivée directement en commission d'urbanisme. Il rappelle qu'à sa connaissance, aucun message n'a été reçu en mairie pour faire part d'une dégradation du réseau Orange. Il précise également que la zone de couverture prévue par l'implantation de cette antenne de 30 m concerne Kerlaudy et le Pont de la Corde. Une telle antenne présente des nuisances visuelles en termes de paysage. C'est pour cette raison qu'une décision de refus a été prise et ce d'autant plus qu'elle ne desservirait pas les carantécois. Nous sommes en attente de la décision judiciaire.